

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/46

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	26

Date de la convocation

28/03/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 08 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (23) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean-Marc MATTEI - Marjorie PINDUCCI -donne pouvoir à Muriel BELTRAN - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (11) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI -

**Objet de la délibération : Aménagement d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnées /phase 2-
Demande de subvention**

MONSIEUR Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Consciente des enjeux économiques et environnementaux s'y rattachant, la CCMG s'est engagée à développer son « offre Montagne », aux fins de renforcer son attractivité auprès des visiteurs mais aussi des populations en recherche d'un cadre de vie de qualité.

Ce projet s'inscrit pour développer un tourisme vert, plus proche de la nature et des populations locales. L'apport d'expertise en matière de biodiversité et de patrimoine, qui donnera corps à ce projet de développement local, sera restitué à l'ensemble des publics, sur un parcours de randonnée sécurisé par une signalétique directionnelle et d'interprétation.

Pour ce faire, le projet initié en 2022 prévoyait de développer 11 sentiers de randonnée selon le plan d'action suivant :

1/ Etudier l'état initial des itinéraires de randonnée, la description des différents habitats, les enjeux écologiques et la cartographie associée,

2/ Elargir le réseau de randonnées existant, avec une société spécialisée ADAL 2B, qui interviendra le long des tracés sur une largeur de 3 mètres,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

- 3/ Mettre en place la signalétique directionnelle et d'interprétation adaptée à chacun des sentiers de randonnées,
 4/ Mettre en place des écocompteurs pour mesurer la fréquentation de chacun des sentiers de randonnée.

Cette opération initiale était d'un montant prévisionnel de 385k€ HT, avec une subvention sollicitée en Mai 2022 auprès des 2 financeurs (déposée auprès des Fonds Avenir Montagne et Comité de Massif): soit 40% par l'Etat et 40% par la CDC. Ainsi, la délibération de mai 2022 présentait le plan de financement suivant :

CDC Etat	80% de l'assiette
Total subventions	Soit 308 382,88 € HT
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	20% de l'assiette Soit 77 095,72 € HT
Total	385 478,60 € HT

Or, en l'absence de maîtrise foncière publique, cette opération a été phasée par les financeurs en 2 parties, différenciant ainsi la phase d'études (71 000 €) de la phase opérationnelle (314 478.60 €).

Seule la phase d'études a été débloquée en décembre 2022 par les 2 financeurs soit 28k€ de l'Etat/ Avenir Montagnes et 28k€ de la CDC/ Comité de Massif. (Soit 80% des 71k€ de la phase 1).

Durant l'année 2023, la CCMG a travaillé avec le bureau d'études Cyrnea Infos et I Pampasgioli sur une étude de valorisation du patrimoine de sentiers de randonnées ; cela a permis aussi de revoir les tracés initiaux pour garantir la maîtrise foncière sur de nouveaux tracés, soit 11 sentiers sur 51.46kms. Ce réseau constitue le PLIRA qui a été voté et délibéré le 28/03/2024.

A présent, la CCMG dispose d'un réseau de sentiers ainsi revu sur du foncier public, répondant ainsi aux exigences des financeurs en vue de débloquer la 2nde phase de subvention restante pour la réalisation opérationnelle.

Le montant de l'opération totale (phase 1 et phase 2) a été réévalué courant 2024 à 362 616.80€ HT au lieu de 385 478.60€ HT. Sur la phase 2 du projet dite phase opérationnelle, le projet est à présent estimé à 294 441.8€ HT.

Ainsi, la CCMG a soumis son dossier revu auprès des 2 financeurs CDC et Etat en avril 2024.

Le plan de financement sur la phase 2 du projet a été revu comme suivant :

Collectivité de Corse	117 776.72€ HT, soit 40% de l'assiette
Etat	117 776.72€ HT, soit 40% de l'assiette
Total subventions	Soit 235 553.44 € HT
Part contributive de la Communauté de Communes	58 888.36 € HT, soit 20% de l'assiette
Total	294 441.8€ HT

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement complémentaire suivant :

Collectivité de Corse	117 776.72€ HT, soit 40% de l'assiette
Etat	117 776.72€ HT, soit 40% de l'assiette
Total subventions	Soit 235 553.44 € HT
Part contributive de la Communauté de Communes	58 888.36 € HT, soit 20% de l'assiette
Total	294 441.8€ HT

- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI